

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 JUIN 2020**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 juin 2020, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Virginie CANARD et Dominique BAESJOU ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Franck DUVERNAY, Mathieu BONITON et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absentes excusées : Mesdames Peggy LUTON, Carine LUTT, Vanina PICHEVIN et Nadège BIELOT,

Pouvoirs : Peggy LUTON à Virginie CANARD

Carine LUTT à Jean-Yves DUTERTRE

Vanina PICHEVIN à Franck DUVERNAY

Nadège BIELOT à Béatrice TURBE

Secrétaire de séance : Monsieur Franck DUVERNAY

Assistait à la séance : Monsieur Thomas TOINEL, responsable administratif.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

**2 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS, A LA CAISSE DES ECOLES ET AUTRES ORGANISMES**

Compte tenu des demandes reçues et des besoins recensés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2020.

	Subventions 2020
Caisse des Ecoles	35 000 €
Club de l'Amitié	3 500 €

Anciens Cols Bleus	200 €
Chambre des Métiers 17	43 €

Monsieur le Maire informe que l'association des Anciens Cols Bleus va fournir cette semaine des repas à des personnes démunies.

Monsieur le Maire précise que la subvention allouée à la Chambre des Métiers de Charente-Maritime vise à soutenir la formation et est calculée en fonction du nombre d'apprentis du village formés, soit un pour 2020. Il est précisé à M. DUTERTRE que cette subvention est distincte de la taxe d'apprentissage.

### **3 - FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2020**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les taxes locales, la valeur des bases auxquelles sont appliqués les taux. Pour 2020, sur la base des taux inchangés, la somme des produits est estimée à 1 491 321 € soit une augmentation de 1,66% due uniquement à la valorisation des bases.

	Bases 2019	Bases 2020 (+ 1,66 %)	Taux	Produits 2020
TH	7 170 081 €	7 289 000 €	10,54%	768 261 €
TFB	4 375 883 €	4 449 000 €	16,05%	714 065 €
TFNB	37 078 €	37 500 €	23,99%	8 996 €
<b>Fiscalité totale</b>				<b>1 491 321 €</b>

Monsieur le Maire souligne le montant dérisoire de l'assiette fiscale relative à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et la volonté politique affichée depuis plusieurs années de ne pas alourdir la charge fiscale en soutien à l'agriculture locale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur des taux de 2019, ce qui conduit à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Compte tenu du contexte économique difficile résultant de la crise sanitaire du covid-19, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, l'autofinancement dégagé au budget étant suffisant à la réalisation des projets 2020.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime fixe les taux 2020 de fiscalité locale directe comme suit :

	Taux 2020
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Taux gelé (10,54%)</i>
Taxe sur le foncier bâti	16,05 %
Taxe sur le foncier non bâti	23,99 %

## 4 – DECISIONS BUDGETAIRES - COMMUNE

### 4.1 – COMMUNE – CA 2019

Monsieur le Maire présente les réalisations 2019 du budget principal de la Commune.

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
011 – Charges à caractère général	977 750.00	659 360.05
012 – Charges de personnel	1 167 900.00	1 138 554.47
014 – Atténuations de produits	62 500.00	62 075.00
65 – Autres charges de gestion courante	214 100.00	201 953.20
66 – Charges financières	108 500.00	108 189.87
67 – Charges exceptionnelles	15 800.00	1 724.54
68 – Dotations aux provisions	238 000.00	-
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	7 670.00	7 642,66
023 – Virement à l'investissement		
<u>Total des dépenses</u>	<u>2 792 220.00</u>	<u>2 179 499.79</u>

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
002 – Excédent reporté	664 745.91	-
013 – Atténuation de charges	18 414.09	24 021.38
70 – Produits des services du domaine	138 500.00	132 428.99
73 – Impôts et taxes	2 283 400.00	2 371 508.05
74 – Dotations et participations	502 000.00	505 187.61
75 – Autres produits de gestion courante	185 250.00	183 211.07
76 – Produits financiers	-	14.99
77 – Produits exceptionnels	4 800.00	5 317.57
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	-	-
<u>Total des recettes</u>	<u>3 797 110.00</u>	<u>3 221 689.66</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>1 042 189.87</u>

#### Section d'investissement

##### Opérations non affectées

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	1 292 182.91	227 090.83
Recettes	2 819 176.41	1 820 062.29

##### 1002 – Matériel service technique

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	40 700.00	7 661,67
Recettes	-	-

1003 – Matériel services administratifs

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	17 336.00	15 215.22
Recettes	-	-

1004 – Matériel divers services

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	78 908.32	42 090.24
Recettes	2 100.00	-

1005 – Travaux de bâtiments

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	625 045.92	287 827.16
Recettes	110 900.00	24 406,17

1006 – Travaux de V.R.D.

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	878 920.24	522 243.07
Recettes	57 830.91	40 145.50

1007 – Plages

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	5 000.00	1 552.85
Recettes	-	-

1008 – Travaux SDEER

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	9 383.93	-
Recettes	8 900.00	-

12 – L’Ile aux Loisirs

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	6 900.00	2 415.20
Recettes	-	-

122 – Gros travaux réseaux pluvial

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	32 200.00	-
Recettes	-	-

Opérations d’ordre

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	10 280.00	10 279.08
Recettes	17 950.00	17 921.74

Ensemble de la section d’investissement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
Dépenses	2 996 857.32	1 116 375.32
Recettes	3 016 857.32	1 902 535.70

Résultat de clôture		786 160,38
---------------------	--	------------

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Monsieur BROCHARD, doyen d'âge, propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune dressé au titre de l'année 2019.

Monsieur le Maire reprend sa place, remercie l'Assemblée pour la confiance accordée et précise que le compte administratif et le compte de gestion du trésorier sont en concordance.

#### **4.2 – AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2019, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 042 189,87 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 786 160,38 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2019 et des recettes certaines à recevoir à la même date, qui présente un déficit de 228 105,48 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 004 890,00 €

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2020 de la Commune le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 228 571,53 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 456 677,01€,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 1 250 258,77 €

Monsieur le Maire souligne les capacités d'investissement de la Collectivité malgré l'absence de recours à l'emprunt depuis 2015.

#### **4.3 - COMMUNE – BP 2020**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions pour le Budget Primitif 2020 de la Commune résultant du travail réalisé en commission des finances le 16 juin dernier.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
011	Charges à caractère général	1 058 920,00
012	Charges de personnel	1 210 800,00
014	Atténuations de produits	65 000,00
65	Charges de gestion courante	206 700,00

66	Charges financières	99 600.00
67	Charges exceptionnelles	259 700.00
68	Dotations aux provisions	238 000.00
023	Virement à l'investissement	844 348.77
042	Opérations d'ordre	52 330.00
	TOTAL DEPENSES	<u>4 035 398.77</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
002	Résultat reporté	1 250 258.77
013	Atténuations de charges	21 000.00
70	Ventes de produits & services	130 500.00
73	Impôts et taxes	2 032 900.00
74	Dotations et subventions	461 400.00
75	Autres produits de gestion	139 040.00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	300.00
	TOTAL RECETTES	<u>4 035 398.77</u>

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	33 308.30	462 671.53
Recettes	-	1 416 025.78

Opérations d'ordre

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	-	68 740.00
Recettes	-	111 130.00

Opération 1002 – Matériel service technique

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	-	38 600.00
Recettes	-	-

Opération 1003 – Matériel service administratif

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	421.84	7 834.77
Recettes	-	-

Opération 1004 – Matériel divers services

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	8 444.42	14 600.00
Recettes	-	-

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)

Dépenses	187 436.58	81 000.00
Recettes	71 473.83	4 896.00

#### Opération 1006 – Travaux de VRD

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	69 323.38	707 100.00
Recettes	24 200.00	86 000.00

#### Opération 1007 – Plages

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	-	6 000.00
Recettes	-	-

#### Opération 1008 – Travaux SDEER

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	2 383.93	1 400.00
Recettes	8 900.00	-

#### Opération 12 – ALSH

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	1 600.86	2 000.00
Recettes	-	-

#### Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
Dépenses	29 760.00	-
Recettes	-	-

#### Résultat général de la section d'investissement

	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
<u>Dépenses</u>	<u>332 679.31</u>	<u>1 389 946.30</u>
<u>Recettes</u>	<u>104 573.83</u>	<u>1 618 051.78</u>
<u>Résultats</u>	<u>- 228 105.48</u>	<u>228 105.48</u>

Monsieur le Maire informe les élus que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), comme le camping municipal, doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles.

En effet, l'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre qui sont applicables seulement aux communes. Le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,

- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

- si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge

Ainsi compte tenu du contexte sanitaire, de la fermeture du camping municipal du 15 mars au 10 juin, de sa réouverture progressive avec réduction de la capacité maximale d'accueil, le montant prévisionnel des produits d'exploitation ne peut être atteint cette année et ne peut être compensé par la hausse des tarifs.

Il est donc proposé à l'assemblée de voter une subvention exceptionnelle de 250 000 € pour équilibrer le budget annexe du camping municipal Le Rémondeau, seule solution permettant de maintenir le fonctionnement de l'établissement.

Monsieur le Maire précise qu'il sera envisagé un reversement exceptionnel de l'excédent du budget annexe du camping au budget principal en fonction des résultats de l'exercice afin si possible de réduire le montant de cette subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, un audit sera réalisé pour établir un état des lieux, définir des orientations déclinées en actions pour améliorer la gestion et dégager des marges de rentabilité dans les prochains mois.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité l'octroi de cette subvention exceptionnelle de 250 000 € au profit du budget annexe du camping municipal ;
- approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la Commune tel qu'exposé ;
- autorise la réalisation d'un audit sur la gestion et le fonctionnement du camping.

## **5 – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES »**

### **5.1 – ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES – CA 2019**

Monsieur le Maire poursuit avec le Compte Administratif 2019 du budget annexe « Zone d'activités de bâtiments agricoles » qu'il présente.

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
011 – Charges à caractère général	50.00	-
65 – Charges de gestion courante	5.69	0.31
66 – Charges financières	1 150.00	929.44
68 – Dotations aux amortissements	-	-
023 – Virement à l'investissement	9200.00	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 405.69</b>	<b>929,75</b>



002 – Excédent reporté	3 705.69	-
70 – Produits des services du domaine	6 700.00	6 700.00
75 – Produits de gestion courante	-	-
<u>Total des recettes</u>	<u>10 405.69</u>	<u>6 700.00</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>5 770.25</u>

#### Section d'investissement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
001 – Déficit reporté	4 627.20	-
16 – Capital des emprunts	19 980.00	15 113.00
21 – Immobilisations corporelles	12 770.00	12 766.56
<u>Total des dépenses</u>	<u>37 377.20</u>	<u>27 879.56</u>
021 – Virement du fonctionnement	9 200.00	-
10 - Réserves	4 627.20	4 627.20
16 – Emprunt	23 550.00	23 550.00
28 - Amortissements	-	-
<u>Total des recettes</u>	<u>37 377.20</u>	<u>28 177.20</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>297.64</u>

Monsieur le Maire sort et Monsieur BROCHARD met au vote le compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

#### **5.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS AGRICOLES »**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Bâtiments agricoles » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2019, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 770.25 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 297.64 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2019 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 9 200.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Bâtiments agricoles » 2020 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 4 329.56 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 4 329.56 €,

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 5 146.38 €.

### **5.3 - ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES – BP 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Bâtiments agricoles » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
011	Charges à caractère général	7 440.00
65	Charges de gestion courante	10.00
66	Frais financiers	370.00
68	Dotations aux amortissements	520.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 340.00</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
002	Résultat reporté	5 146.38
70	Prestations	4 200.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 346.38</b>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
001	Résultat reporté	4 329.56
16	Emprunts et dettes	1 526.38
21	Immobilisations corporelles	-
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 855.94</b>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
021	Virement du fonctionnement	1 006.38
10	Réserves	4 329.56
16	Emprunts	-
28	Amortissements	520.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 855.94</b>

## **6 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU »**

### **6.1 – CAMPING « LE REMONDEAU » – CA 2019**

Monsieur le Maire rend compte du Compte Administratif 2019 du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
011 – Charges à caractère général	362 730.00	329 746.03
012 – Charges de personnel	223 800.00	203 932.75
65 – Charges de gestion courante	22 621.91	21 981.01
66 – Charges financières	10 850.00	10 680.04
67 – Charges exceptionnelles	-	-

68 – Dotations aux amortissements	49 610.00	49 498.91
69 – Impôts sur les bénéficiaires	2 940.00	2 939.00
023 – Virement à l'investissement	32 530.00	-
<u>Total des dépenses</u>	<u>705 081.91</u>	<u>618 777.74</u>

002 – Excédent reporté	107 981.91	-
013 – Atténuations de charges	800.00	812.39
70 – Produits des services du domaine	596 300.00	608 042.96
75 – Produits de gestion courante	-	0.66
77 – Recettes exceptionnelles	-	-
<u>Total des recettes</u>	<u>705 081.91</u>	<u>608 856.01</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>9 921.73</u>

#### Section d'investissement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
16 – Capital des emprunts	17 640.00	17 633.99
20 – Immobilisations incorporelles	800.00	720.00
21 – Immobilisations corporelles	55 500.00	54 624.32
23 – Immobilisations en cours	14 031.74	3 218.80
<u>Total des dépenses</u>	<u>87 971.74</u>	<u>76 197.11</u>
001 – Excédent antérieur reporté	2 946.22	-
021 – Virement du fonctionnement	32 530.00	-
10 – Résultat affecté	2 885.52	2 885.36
21- Immobilisations corporelles	-	-
28 - Amortissements	49 610.00	49 498.91
<u>Total des recettes</u>	<u>87 971.74</u>	<u>52 384.27</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>23 812.84</u>

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Monsieur BROCHARD préside l'Assemblée et lui propose de voter le Compte Administratif 2019 du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Le Conseil Municipal unanime approuve ledit Compte administratif dressé par l'Ordonnateur.

#### **6.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU »**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Camping Le Rémondeau » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2019, qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 9 921.73 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 23 812.84 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2019 et des recettes certaines à recevoir à la même date qui présente un déficit de 5 906.94 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 32 530.00 €

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Camping Le Rémondeau » 2020 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 20 866.46 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 26 773.40 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 71 286.78 €.

### **6.3 - CAMPING « LE REMONDEAU » – BS 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe « Camping Le Rémondeau » comme suit intégrant comme stipulé précédemment la subvention exceptionnelle de 250 000 € octroyée par la budget principal de la Commune.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2020 (€)
011	Charges à caractère général	- 25 900.00
012	Charges de personnel	48 328.00
65	Charges de gestion courante	4 672.00
023	Virement à l'investissement	5 200.00
040	Opérations d'ordre	-
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b><u>32 300.00</u></b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2020 (€)
002	Résultat reporté	71 286.78
70	Produits des services	-289 000.00
75	Produits de gestion	13.22
774	Subvention exceptionnelle	250 000.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b><u>32 300.00</u></b>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2019 (€)	BS 2020 (€)
001	Déficit reporté	-	20 866.46
21	Immobilisations corporelles		5 200.00
23	Immobilisations en cours	5 906.94	-
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b><u>5 906.94</u></b>	<b><u>26 066.46</u></b>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2019 (€)	BS 2020 (€)
021	Virement du fonctionnement	-	5 200.00
040	Opérations d'ordre	-	-
1068	Excédent capitalisé	-	26 773.40
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>-</b>	<b><u>31 973.40</u></b>

### Résultat général de la section d'investissement

	Reports 2019 (€)	BS 2020 (€)
Dépenses	5 906.94	26 066.46
Recettes	-	31 973.40
<b>Résultats</b>	<b>- 5906.94</b>	<b>5 906.94</b>

Concernant le fonctionnement du camping, Monsieur DUTERTRE, en charge du dossier, informe que la réouverture s'est faite en trois temps :

- Le 11 juin : réouverture uniquement aux camping-cars et caravanes autonomes en énergie, eau et assainissement ;
- Le 18 juin : ouverture élargie aux hébergements locatifs légers au moyen de la réouverture du bloc sanitaire n°2 ;
- Le 25 juin : augmentation de la capacité d'accueil par la réouverture du bloc sanitaire n°1 ;

Il est précisé qu'à ce jour 35 à 45 emplacements sont occupés et qu'il est éventuellement envisagé de rouvrir le bloc sanitaire n°3 si besoin et si possibilité de respecter le protocole sanitaire. Sur ce dernier point, il souligne que le personnel a suivi une formation délivrée par un organisme agréé par la fédération de l'hôtellerie de plein air.

## **7 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « ECOTAXE »**

### **7.1 - ECOTAXE – CA 2019**

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2019 du budget annexe « Ecotaxe ».

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
011 – Charges à caractère général	84 700.00	50 153.98
012 – Charges de personnel	10 900.00	10 042.12
65 – Charges de gestion courante	10 600.00	0.74
68 – Dotations aux amortissements	1 780.00	1 772.00
023 – Virement à l'investissement	33 220.00	
<b>Total des dépenses</b>	<b>141 200.00</b>	<b>61 968.84</b>
002 – Excédent reporté	81 209.34	-
73 – Impôts et taxes	59 990.66	60 302.00
<b>Total des recettes</b>	<b>141 200.00</b>	<b>60 302.00</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- 1 666.84</b>

#### Section d'investissement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
001 – Déficit reporté	630.28	-
20 – Immobilisations incorporelles	40 384.00	32 084.00
21 – Immobilisations corporelles	26 700.00	2 018.40

<u>Total des dépenses</u>	<u>67 714.28</u>	<u>34 102.40</u>
021 – Virement du fonctionnement	33 220.00	-
040 – Opérations d'ordre	1 780.00	1 772.00
10 - Réserves	32 714.28	32 714.28
<u>Total des recettes</u>	<u>67 714.28</u>	<u>34 486.28</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>383.88</u>

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et laisse Monsieur BROCHARD procéder au vote du compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

## **7.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « ECOTAXE »**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Ecotaxe » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2019, qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 1 666.84 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 383.88 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 33 220.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Ecotaxe » 2020 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 246.40 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 246.40 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 79 296.10 €.

## **7.3 - ECOTAXE – BP 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Ecotaxe » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
011	Charges à caractère général	54 650.00
012	Charges de personnel	10 800.00
65	Charges de gestion courante	18 000.00
68	Dotations aux amortissements	1 780.00
023	Virement à l'investissement	54 070.00

	TOTAL DEPENSES	<u>139 300.00</u>
--	----------------	-------------------

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
002	Résultat reporté	79 296.10
73	Dotation Ecotaxe CDC	60 003.90
	TOTAL RECETTES	<u>139 300.00</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
001	Résultat reporté	-	246.40
20	Immobilisations incorporelles	-	53 510.00
21	Immobilisations corporelles	-	2 340.00
041	Opérations d'ordre	-	2 200.00
	TOTAL DEPENSES	=	<u>58 296.40</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2019 (€)	BP 2020 (€)
021	Virement du fonctionnement	-	54 070.00
1068	Résultat capitalisé	-	246.40
040	Opérations d'ordre	-	1 780.00
041	Opérations d'ordre	-	2 200.00
	TOTAL RECETTES	=	<u>58 296.40</u>

## **8 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES »**

### **8.1 - ZONE DE MOUILLAGES – CA 2019**

Monsieur le Maire poursuit en exposant l'exécution 2019 du budget annexe « Zone de mouillages ».

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
011 – Charges à caractère général	21 500.00	16 816.57
65 – Charges de gestion courante	100.00	-
66 – Charges financières	-	-
67 – Charges exceptionnelles	400.00	-
042 – Opérations d'ordre	3 420.00	3 410.05
023 – Virement à l'investissement	-	-
<u>Total des dépenses</u>	<u>25 420.00</u>	<u>20 226.62</u>
002 – Excédent reporté	7 024.91	-
70 – Ventes de produits et services	18 395.09	17 355.60
75 – Produits de gestion courante	-	0.74
<u>Total des recettes</u>	<u>25 420.00</u>	<u>17 356.34</u>

Résultat de clôture		- 2 870.28

### Section d'investissement

	Prévisions 2019 (€)	Réalisations 2019 (€)
001 – Déficit reporté	7 604.66	-
16 – Emprunts et dettes	2 000.00	1 200.00
21 – Immobilisations corporelles	2 020.00	-
<u>Total des dépenses</u>	<u>11 624.66</u>	<u>1 200.00</u>
021 – Virement du fonctionnement	-	-
10 - Réserves	7604.66	7 604.66
16 – Emprunts et dettes	600.00	366.67
040 – Opérations d'ordre	3 420.00	3 410.05
<u>Total des recettes</u>	<u>11 624.66</u>	<u>11 381.38</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>10 181.38</u>

Monsieur le Maire quitte ensuite l'hémicycle et Monsieur BROCHARD, doyen d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Compte Administratif 2019 du budget annexe « Zone de mouillages » est approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée qu'il remercie de sa confiance.

### **8.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES »**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone de mouillages » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2019, qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 2 870.28 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 10 181.38 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2019 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget 2019 ne comportait pas de virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Zone de mouillages » 2020 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 2 576.72 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 4 154.63 €



### **8.3 - ZONE DE MOUILLAGES – BP 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2020 du budget annexe « Zone de mouillages » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
011	Charges à caractère général	14 230.00
65	Charges de gestion courante	100.00
023	Virement à l'investissement	-21.49
042	Opérations d'ordre	3 441.49
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b><u>17 750.00</u></b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
002	Résultat reporté	4 154,63
70	Ventes de produits et services	13 595.37
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b><u>17 750.00</u></b>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
16	Emprunts et dettes	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 290.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b><u>6 290.00</u></b>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2020 (€)
001	Résultat reporté	2 576.72
021	Virement du fonctionnement	-21.49
10	Résultat capitalisé	-
16	Cautions	293.28
040	Opérations d'ordre	3 441.49
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b><u>6 290.00</u></b>

Il est précisé que trois biens sont inscrits à l'inventaire de la zone de mouillages résultant d'investissements réalisés en 1994 et 1998 et qui font l'objet d'un amortissement sur 40 ans réalisé que partiellement depuis 2002. Considérant la situation de la zone de mouillages et considérant que cet amortissement partiel n'étant pas durable, il est décidé d'étaler l'amortissement sur une durée de 68 ans, soit 3 441,49 € par an.

### **9 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2019 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2019 et sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2019 de

la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe ».

## **10 - COMPTES DE GESTION 2019**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2019 de la Commune et de ses budgets annexes,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe » dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **11 – APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS**

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des associations de l'Ile de Ré, La Communauté de Communes met à disposition 14 minibus à titre gracieux dont un minibus adapté aux personnes à mobilité réduite, afin de faciliter les déplacements associatifs et communaux.

En 2019, ce service a permis à 76 associations et structures communales/intercommunales de parcourir au total 215 407 km, pour 2 216 jours d'utilisation dont 3 450 km pour les associations couardaises.

Il convient aujourd'hui de renouveler les deux conventions liant la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et la Commune de La Couarde-sur-Mer :

- convention-cadre portant sur la mise à disposition d'un minibus dédié,
- convention de mise à disposition du minibus pour les services de la Commune (centre de loisirs, activités communales...)

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver les conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer et y à donner suite.

## **12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **12.1 – NUISANCES SONORES**

Monsieur le Maire informe avoir reçu plusieurs plaintes pour nuisances sonores suite au week-end de la fête de la musique.

Certaines portaient sur un établissement qui a bénéficié d'une autorisation communale jusqu'à 4h du matin assortie d'un contrôle réalisé par la Police Municipale à 11h30 qui n'a révélé aucune infraction (port du masque des serveurs, clientèle assise...). Des débordements auraient donc eu lieu après minuit. Monsieur le Maire précise qu'il recevra plusieurs plaignants demain avec Monsieur GIRAUDEAU, en charge de la sécurité.

Monsieur le Maire annonce avoir également rencontré le gérant de l'établissement La Pergola qui compte ouvrir en bar de nuit jusqu'à 24h dans la mesure où les boîtes de nuit ne sont pas autorisées à rouvrir avant septembre. D'où des craintes de confrontations et de tensions cet été entre résidents et jeunesse faute d'offre nocturne. Ces derniers se reporteront sur les bars, l'occupation du domaine public (plages, square, rues...) et fêtes privées. Pour anticiper ces situations, un point sera fait avec la Major de la gendarmerie de St Martin-de-Ré pour prévoir patrouilles et contrôles.

En cas de débordements, Monsieur le Maire invite chacun à composer le 17 pour une intervention rapide des gendarmes et ainsi constater des flagrants délits qui pourront découler sur des enquêtes, voire des sanctions administratives si ces dérives portent sur des établissements.

En ce qui concerne la surveillance du domaine public, il est rappelé que la collectivité ne peut avoir recours à des vigiles. Par ailleurs, le service de Police Municipale est trop restreint pour assumer l'ensemble de la charge. Seront néanmoins programmées de manière irrégulière des patrouilles de nuit plusieurs fois dans l'été.

Pour finir, Monsieur le Maire reste dans l'attente des annonces de sortie d'état d'urgence sanitaire prévue le 10 juillet 2020.

### **12.2 – DEFENSE DES COTES**

Monsieur le Maire annonce un décalage de la reprise des travaux de défense des côtes courant août pour l'habillage bois des palplanches du pourtour du bassin de Goisil.

Par ailleurs, au vu de la dégradation de l'ouvrage de défense des côtes du Moulin Brûlé, une visite sur site est programmée jeudi 25 juin avec le Président de la Communauté de Communes et les services du conseil départemental pour envisager des travaux de confortement. Se posera la question de la prise en charge du financement entre CDC et Département et des autorisations administratives à obtenir préalablement aux travaux.

### **12.3 – BIBLIOTHEQUE**

Virginie CANARD annonce la phase 3 de réouverture de la bibliothèque avec possibilité de rester sur place, sens de circulation, porte du masque, désinfection des mains à l'entrée, désinfection des locaux 2 fois/jour...

### **12.4 – JEUX DU SQUARE**

Virginie CANARD informe que le Conseil d'Ecole va se positionner ce soir sur la réouverture ou non de l'aire de jeux du square en adéquation avec les règles de l'école. Si réponse favorable, cette réouverture sera actée par arrêté et assortie d'un protocole de désinfection.

### **13 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 7 juillet 2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20h40